



D.2016.05.25.3.2

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

Séance du 25 MAI 2016

3 – STRATEGIE MOBILITES

3.2 – PLAN DE MOBILITE – TROPHEES ECOMOBILITE 2016 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ANIMATION, DE CONFERENCE ET DE DEPLACEMENTS

L'an deux mille seize, le vingt cinq mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Trautmann)	
DEL BORRELLO Marc		X (M. Grass)	
GRASS Francis	X	X (M. Keller à partir de 11h00)	
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X	X (M. Aujoulat à partir de 10h45)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN			
ROUCHON Adeline		X (M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

SMTC

7, esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20160530-20160525-3-2D-
DE
Date de télétransmission : 30/05/2016
Date de réception préfecture : 30/05/2016

Démarche

Dans le cadre de la politique d'écomobilité portée par le SMTC, une des orientations porte sur les plans de mobilité avec pour axes stratégiques :

- **Le renforcement des partenariats** avec le secteur économique et entrepreneurial pour impulser une dynamique territoriale plus conséquente, en phase avec le développement des projets structurants.
- **La mobilisation des établissements** par bassins d'activités ou territoires de projet, pour ancrer les plans de mobilité autour des projets portés par le SMTC.

A ce titre, le SMTC a décidé dans sa séance du 30 mars 2016 de pérenniser le dispositif des Trophées Ecomobilité dont l'objectif est de promouvoir les actions enclenchées par les établissements dans le cadre de leurs plans de mobilité.

Les modalités de participation des établissements en démarche de plan de mobilité, la composition du jury et le budget ont ainsi été délibéré et voté.

Organisation de l'édition 2016

L'édition 2016, qui se conclura par la remise des Trophées Ecomobilité aux établissements lauréats, est programmée le mardi 28 septembre de 8.30 heures à 11.00 heures dans les salons de l'hôtel Mercure à Toulouse.

Pour dynamiser l'événement et s'inscrire dans les politiques publiques locales portées par le SMTC, une conférence sur le sujet de l'innovation dans les mobilités sera organisée.

Le conférencier retenu est Georges Amar, ancien directeur de la RATP en charge de la stratégie et de l'innovation.

Pour animer les Trophées, un club d'entreprises a été sollicité. Le Club Réussir a accepté et sa Présidente, Françoise Barutello, assurera cette animation.

Budget

Afin de satisfaire aux besoins d'animation et de conférence, une prise en charge des différents frais est nécessaire.

Pour l'animation : 300 euros.

Pour la conférence : 2 000 euros.

Défraiement des frais de déplacement et d'hébergement pour le conférencier, sur présentation des pièces justificatives.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : **AUTORISE** la prise en charge, pour les Trophées Ecomobilité 2016, des frais d'animation de Madame Françoise Barutello et la prise en charge des frais de conférence et de déplacements de Monsieur Georges Amar.

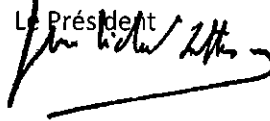
ARTICLE 2 : **DIT** que les dépenses sont inscrites au chapitre 011 du Budget 2016.

ARTICLE 3 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour,
Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président



Jean-Michel LATTES